

SEANCE DU 28 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, les vingt-huit mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de REPLONGES s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière du 15 mars 2024, et sous la présidence de Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES.

Présents : M. VERNOUX Bertrand – Mme ROBIN Pascale – M. GAULIN Christian – Mme PACCAUD Christine – M. MONTERRAT Raphaël, Maires – Adjoint
Mme BLANC Dominique – Mme RAVAT Ginette – Mme FONTIMPE Catherine – Mme DESBROSSES Marie-Claire – Mme BOIVIN Nadine – M. MONTERRAT Franck – M. ALBENQUE Christophe – M. RIGAUD Denis – M. GAILLARD Bruno – Mme BOZONNET Nathalie – Mme PONCET Florence – Mme DEGRANGE Valérie – Mme LOURD Mathilde – M. MURE Julien – M. BERRY David – Mme BONNAT Laura – M. BATAILLARD Kévin, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : M. RETY Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme ROBIN Pascale, M. CHEVRET Pascal a donné pouvoir à Mme RAVAT Ginette, M. DEVEYLE Alain a donné pouvoir à M. VERNOUX Bertrand, Mme JOLY Christelle a donné pouvoir à M. ALBENQUE Christophe.

Absent : M. NILLOON Christophe

Secrétaire : M. BATAILLARD Kévin

QUESTIONS DEBATTUES

- 1/ Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- 2/ Approbation du Conseil Municipal du 09 février 2024
- 3/ Compte-rendu de la Commission des Finances
- 4/ Approbation du Compte de Gestion 2023
- 5/ Approbation du Compte Administratif 2023
- 6/ Affectation des résultats 2024
- 7/ Détermination des taux des taxes 2024
- 8/ Assainissement : Approbation du Budget Primitif 2024
- 9/ Commune : Approbation du Budget Primitif 2024
- 10/ Vote des subventions 2024
- 11/ Reconduction des horaires scolaires pour la période 2024-2027
- 12/ Aide à l'investissement

- 13/ Convention de servitude avec ENEDIS
- 14/ Compte rendu des commissions communales
- 15/ Décisions prises par Monsieur le Maire par délégation du Conseil Municipal
- 16/ Informations diverses :
 - Modification de composition de bureau d'association
 - Frelons asiatiques
 - Elections européennes
 - Dates des prochaines réunions
 - Recrutement service technique
 - Salle Limorin
- 17/ Huis Clos : Vente et échanges de parcelles

Monsieur le Maire fait part des pouvoirs donnés par :

- M. RETY Jean-Pierre, adjoint au Maire à Mme ROBIN Pascale,
- M. CHEVRET Pascal, conseiller municipal à Mme RAVAT Ginette,
- M. DEVEYLE Alain, conseiller municipal à M. VERNOUX Bertrand,
- Mme JOLY Christelle, conseillère municipale à M. ALBENQUE Christophe.

1^{ère} QUESTION

DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire rappelle qu'au début de chaque séance, le conseil nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 cette nomination doit se faire en principe au scrutin secret sauf si le conseil décide à l'unanimité le contraire, par une élection à la majorité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DESIGNER Monsieur Kévin BATAILLARD, secrétaire de séance.

2^{ème} QUESTION

APPROBATION DE LA SEANCE **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 FEVRIER 2024**

Monsieur le Maire évoque les principaux points traités au cours de la séance du 09 février 2024 et soumet le procès-verbal à l'approbation du Conseil Municipal.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve le procès-verbal de la séance tenue le 09 février 2024.

3^{ème} QUESTION

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION FINANCES

Monsieur le Maire présente les travaux de la commission des finances réunie le 13 mars 2024.

4^{ème} QUESTION

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer. Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- STATUE sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023,
- STATUE sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- STATUE sur la comptabilité des valeurs inactives,
- DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

5^{ème} QUESTION

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le Conseil Municipal se voit soumettre les Comptes Administratifs 2023, chapitre par chapitre, du budget assainissement et du budget principal comme suit :

Pour le budget assainissement :

Section d'exploitation :

- Dépenses :	Prévues	:	825 000.00 €
	Réalisées	:	178 459.21 €
- Recettes :	Prévues	:	825 000.00 €
	Réalisées (avec excédent antérieur)	:	843 617.42 €
- Excédent de clôture :	665 158.21 €		

Section d'investissement :

- Dépenses :	Prévues	: 1 850 000.00 €
	Réalisées (+ RAR)	: 149 943.47 €
- Recettes :	Prévues	: 1 850 000.00 €
	Réalisées (avec RAR + excédent antérieur)	: 1 208 672.35 €
- Excédent de clôture :		1 058 728.88 €

Dans son ensemble, **le Compte Administratif 2023 du Service de l'Assainissement fait ressortir un excédent de clôture de 1 723 887.09 €.**

Pour le budget communal :

Les résultats de la section fonctionnement sont arrêtés comme suit :

- Dépenses :	Prévues (avec DM)	: 2 217 971.52 €
	Réalisées	: 1 607 042.73 €
- Recettes :	Prévues (avec DM)	: 2 217 971.52 €
	Réalisées (avec excédent antérieur)	: 2 470 765.75 €
- Excédent de clôture :		863 723.02 €

Les résultats de la section investissement sont arrêtés comme suit :

- Dépenses :	Prévues (avec DM)	: 2 607 232.71 €
	Réalisées (+ RAR)	: 1 523 826.93 €
- Recettes :	Prévues	: 2 607 232.71 €
	Réalisées (avec excédent antérieur)	: 2 419 075.10 €
- Excédent de clôture :		895 248.17 €

Dans son ensemble, **le Compte Administratif 2023 du Budget Communal fait ressortir un excédent de clôture de 1 758 971.19 Euros.**

Suite à la constatation de l'excédent budgétaire global et aucune question n'étant posée, Monsieur le Maire transmet la présidence à Monsieur le Doyen, et quitte la séance.

De par le résultat des opérations de vote, le Conseil élit Monsieur la deuxième Adjointe à la présidence.

Ce dernier soumet au vote de l'Assemblée Municipale les comptes administratifs 2023, en corrélation avec le compte de gestion du trésorier.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le Compte Administratif 2023 du Service de l'Assainissement,
- APPROUVE le Compte Administratif Communal 2023.

→ Monsieur le Maire ayant réintégré la salle, reprend la présidence de la séance.

6^{ème} QUESTION

AFFECTATION DES RESULTATS 2024

Pour le budget assainissement

Constatant que le Compte Administratif Assainissement 2023 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 665 158.21 Euros,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE d'affecter 665 158.21 Euros à l'excédent antérieur reporté de la section de fonctionnement du budget primitif 2024, compte 002.
- DECIDE de reporter en restes à réaliser de la section d'investissement : 97 810.00 € en dépenses.

Pour le budget communal

Constatant que le Compte Administratif Communal 2023 fait apparaître un résultat de fonctionnement de 863 723.02 Euros,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE d'affecter 863 723.02 Euros à l'excédent de fonctionnement capitalisé de la section d'investissement du budget primitif 2023, compte 1068,
- DECIDE de reporter en restes à réaliser de la section d'investissement : 115 0000 € en dépenses.

7^{ème} QUESTION

DETERMINATION DES TAUX DES TAXES 2024

Monsieur le Maire rappelle qu'avec la réforme de la taxe d'habitation précédemment présentée dans le ROB, la Taxe d'Habitation a été supprimée pour les résidences principales ; cependant notre collectivité doit voter le taux de la Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS)

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire de maintenir, pour 2024 les taux des taxes comme suit :

Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS)	:	7.76 %
Taxe Foncière Bâti (FB)	:	23.28 %
Taxe Foncière non Bâti (FNB)	:	28.40 %

8^{ème} QUESTION

ASSAINISSEMENT : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2024 du service public d'assainissement, soumis à la Commission des Finances.

Section d'exploitation :

Une dépense totale de 900 000 Euros décomposée en :

- virement à la section d'investissement :	645 000.00 €
- dotation aux amortissements :	183 168.07 €
- charges à caractère général :	50 000.00 €
- intérêts d'emprunt :	12 000.00 €
- titres annulés sur exercice antérieur :	9 831.93 €

Une recette totale de 900 000 Euros décomposée en :

- redevance d'assainissement :	145 000.00 €
- Participation Assainissement Collectif :	3 259.00 €
- excédent reporté :	665 158.21 €
- amortissement des subventions :	77 000.00 €
- subventions d'exploitation :	9 000.00 €
- mandats annulés :	582.79 €

Section d'investissement :

Une dépense totale de 1 960 000 Euros décomposée en :

- frais d'étude :	130 000.00 €
- travaux sur réseaux :	1 600 000.00 €
- travaux STEP :	29 896.95 €
- amortissement des subventions :	77 000.00 €
- intégration des frais d'études :	73 103.05 €
- remboursement capital emprunt :	50 000.00 €

Une recette totale de 1 96 000 Euros décomposée en :

- excédent antérieur reporté :	1 058 728.88 €
- virement section d'exploitation :	645 000.00 €
- dotation aux amortissements :	183 168.07 €
- intégration des frais d'études :	73 103.05 €

Ce budget est donc équilibré tant en section d'exploitation qu'en section d'investissement, monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur l'ensemble de ces propositions.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- PREND connaissance des propositions de recettes et de dépenses,
- APPROUVE le Budget Primitif 2024 du Service de l'assainissement, tel que présenté.

9^{ème} QUESTION

COMMUNE : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2024 du budget communal, chapitre par chapitre, et en fournissant tous renseignements nécessaires.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Les prévisions de la section fonctionnement sont équilibrées en recettes et en dépenses pour une somme de **2 355 000 Euros.**

En fonction des dépenses et des recettes réalisées en 2023, les propositions sont les suivantes :

En dépenses :

- Charges à caractère général :

* B.P. 2023 + DM 2023	550 000.00 Euros	
* C.A. 2023	406 533.23 Euros	
* Proposition B.P. 2024		575 000.00 Euros

- Charges de personnel :

* B.P. 2023	710 000.00 Euros	
* C.A. 2023	705 164.34 Euros	
* Proposition B.P. 2024		790 000.00 Euros

- Autres charges de gestion courante :

* B.P. 2023	551 971.52 Euros	
* C.A. 2023	322 195.10 Euros	
* Proposition B.P. 2024		384 500.00 Euros

- Opérations d'ordre :

* B.P. 2023 + DM 2023	144 423.92 Euros	
* C.A. 2023	168 998.40 Euros	
* Proposition B.P. 2024		161 500.00 Euros

- Charges financières :

* B.P. 2023	6 000.00 Euros	
* C.A. 2023	4 151.66 Euros	
* Proposition B.P. 2024		4 000.00 Euros

- Virement à la section d'investissement :

* B.P. 2023 + DM 2023	255 576.08 Euros	
* C.A. 2023	0.00 Euros	
* Proposition B.P. 2024		440 000.00 Euros

Total des dépenses de fonctionnement : 2 355 000.00 Euros.

En recettes :

- Produit des services :

* B.P. 2023	24 000.00 Euros	
* C.A. 2023	29 586.49 Euros	
* Proposition B.P. 2024		27 500.00 Euros

- Impôts et Taxes :

* B.P. 2023	1 580 000.00 Euros	
* C.A. 2023	1 745 656.59 Euros	
* Proposition B.P. 2024		1 660 000.00 Euros
- Dotations et Compensations :		
* B.P. 2023	490 000.00 Euros	
* C.A. 2023	525 934.02 Euros	
* Proposition B.P. 2024		502 100.00 Euros
- Autres produits dont vente de terrain :		
* B.P. 2023	51 000.00 Euros	
* C.A. 2023	68 416.13 Euros	
* Proposition B.P. 2024		165 400.00 Euros
- Opérations d'ordre :		
* B.P. 2023 + DM 2023	37 971.52 Euros	
* C.A. 2023	37 971.52 Euros	
* Proposition B.P. 2024		0.00 Euros
- Excédent fonctionnement :		
* B.P. 2023	35 000.00 Euros	
* C.A. 2023	35 000.00 Euros	
* Proposition B.P. 2024		0.00 Euros

Total des recettes de fonctionnement : 2 355 000.00 Euros

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Les prévisions de la section investissement sont équilibrées en recettes et en dépenses pour une somme de **2 580 000 Euros.**

En dépenses :

PROGRAMMES	RESTE A REALISER	CREDITS NOUVEAUX	PROPOSITIONS DU MAIRE
Remboursement d'emprunt		100 000	100 000
Provision caution		670	670
88 – Electrification/Eclairage public		325 000	325 000
98 – Acquisitions foncières	300	419 700	420 000
101 – Matériel	3 000	177 000	180 000
102 – Bâtiments communaux	21 900	403 100	425 000
103 – Extension du Pôle Culturel		300 000	300 000
109 – Voirie	33 500	286 500	320 000
118 – Aménagement Rue Janin	50 900	9 100	60 000
119 – Aménagement Rue Chemin Vieux		400 000	400 000

120 – Environnement	5 400	43 930	49 330
TOTAUX	115 000	2 364 330	2 580 000

En recettes :

- 2 580 000 Euros de recettes nouvelles émanant pour :
 - 863 723.02 € de virement de fonctionnement
 - 440 000.00 € de prélèvement de fonctionnement
 - 895 248.17 € d'excédent 2023
 - 157 780.00 € de F.C.T.V.A. (investissement de 2022)
 - 61 078.81 € de Taxe d'aménagement
 - 161 500.00 € d'amortissement des immobilisations
 - 670.00 € provision remboursement caution

Le budget, dans sa globalité (fonctionnement et investissement) est présenté équilibré pour un montant total de **4 935 000.00 Euros**.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- PREND connaissance des propositions de recettes et de dépenses,
- PREND connaissance des restes à réaliser pour 115 000 € en dépenses,
- APPROUVE le Budget Primitif Communal 2024, tel que présenté.

10^{ème} QUESTION

VOTE DES SUBVENTIONS 2024

Sur propositions de la commission des finances, réunie le 13 mars 2024, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'attribution des subventions pour l'année 2024, de la façon suivante :
- ALERTE 765.00 €
- ALERTE (participation cérémonie officielle) 200.00 €
- A.P.E.L. - Sorties ou voyages scolaires 1 487.50 €
 - Projet pédagogique (4 x 200 €) 800.00 €
 - Transports des classes (4 x 200 €) 800.00 €
- Centre Aéré de REPLONGES 3€ 4 200.00 €
- Centre de Formation Apprentis 60.00 € 1 200.00 €
- FORMATION Musicale 1 275.00 €
- FOYER Musical 765.00 €
- Maisons Familiales Rurales 110.00 € 1 100.00 €
- Amicale Sapeurs-Pompiers (mutuelle) 1 300.00 €
- Sou des Ecoles - Sorties ou voyages scolaires 2 125.00 €
 - Projet pédagogique (10 x 200 €) 2 000.00 €
 - Transports des classes (10 x 200 €) 2 000.00 €
- Union Musicale (participation cérémonie officielle) 200.00 €
- Déplacement aux jeux paralympiques :
 - APEL (29% de 2 200 €) 638.00 €
 - Sou des Ecoles (71% de 2 200 €) 1 562.00 €
- Forfait fournitures scolaires : 50 € / enfant.

11^{ème} QUESTION

RECONDUCTION DES HORAIRES SCOLAIRES POUR LA PERIODE 2024-2027

Monsieur le Maire explique que notre collectivité doit délibérer pour organiser la semaine scolaire à compter de la rentrée 2024 puisque la validité des rythmes scolaires arrêtés en 2021 arrive à échéance.

Il rappelle que le code de l'éducation prévoit que la semaine scolaire comporte pour tous les élèves vingt-quatre heures d'enseignement réparties sur neuf demi-journées mais que ce calendrier peut être adapté.

Notre commune avait délibéré en février 2021 pour fixer la semaine d'école à quatre jours suivants l'organisation suivante :

JOUR	MATIN	APRES MIDI
Lundi	8h30 à 11h30	13h30 à 16h30
Mardi	8h30 à 11h30	13h30 à 16h30
Jeudi	8h30 à 11h30	13h30 à 16h30
Vendredi	8h30 à 11h30	13h30 à 16h30

Après échange avec le Directeur de l'école publique, il s'avère que les parents d'élève et les enseignants sont favorables au maintien de l'organisation scolaire de 4 jours d'école par semaine selon les jours et horaires suivants :

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- CONSERVE l'organisation dérogatoire actuelle, à savoir 4 jours d'école par semaine, à compter de la rentrée scolaire 2024.

12^{ème} QUESTION

AIDE A L'INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire présente les investissements réalisés par :

- le Tennis Club, au vu de la facture acquittée :

Tenues officielles de 492.00 € TTC

L'aide de la commune s'élève donc à 50 % de 492.00 € soit 246 €.

- L'AMCVS, au vu des factures acquittées :

Aménagement local d'aéromodélisme de 14 276.72 € TTC

L'aide de la commune s'élève donc à 50 % de 14 276.72 € soit 7 138.36 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'attribution d'une subvention de 246 € à verser au Tennis club de REPLONGES,
- DECIDE l'attribution d'une subvention de 7 138.36 € à verser au club d'aéromodélisme de REPLONGES,
- PRECISE que cette dépense sera imputée au compte 65748, inves, 024.

13^{ème} QUESTION

CONVENTION DE SERVITUDE – ENEDIS

Monsieur le Maire présente une convention de servitude à établir entre notre collectivité et ENEDIS pour l'implantation d'un poteau béton sur la parcelle communale cadastrée AP n°100 située en bordure de la Route de Pont de Veyle.

L'implantation de ce poteau permettra le remplacement d'un poteau bois existant abimé et la reprise du branchement existant.

Après avoir présenté la convention de servitude et le plan des travaux, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ACCEPTE la convention de servitude avec ENEDIS pour la pose d'un poteau béton sur la parcelle AP n°100, située au Palachin Ouest appartenant à la commune,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

14^{ème} QUESTION

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS COMMUNALES

Chaque commission, réunie depuis le précédent conseil, présente le compte rendu de ses travaux.

Commission Bâtiment

La commission bâtiment réunie le 7 mars dernier a abordé les points suivants :

Une réunion est prévue le 03 avril à 18h30 avec les associations musicales et l'architecte pour leurs présenter le projet d'extension du Pôle culturel.

Cette réunion permettra d'échanger et d'améliorer le projet selon les besoins.

Une réunion de travail avec l'architecte est prévue le 02 avril sur place pour nous proposer un rafraîchissement et une amélioration sur l'acoustique du restaurant scolaire.

Au stade de football, les platines d'éclairage sur le mât coté chapelle ont été remplacées. Il reste à changer la platine sur le mât vers le préau.

Les cylindres électroniques ont été mis en place

Une réunion avec le bureau d'études WBI est programmée le 03 avril pour valider :

- Remplacement du ballon d'eau chaude
- Chauffage des vestiaires

La démolition du bâtiment vers le stade devrait prochainement être lancée.

Concernant les travaux de rafraîchissement de peinture et le changement des luminaires de la salle du conseil, il convient de valider les devis et planifier les travaux en fonction de l'occupation de la salle.

Commission scolaire

La commission scolaire s'est réunie le 21 mars pour faire le tour de l'actualité du scolaire.

La commission a participé au deuxième conseil d'école du 21 mars 2024.

Le directeur d'école, a abordé plusieurs points :

Des évaluations nationales se sont tenues les 21 et 22 mars à l'école.

A l'heure actuelle nous n'avons le retour de ces évaluations.

La synthèse sera présentée au prochain conseil d'école.

Il n'y aura pas de fermeture de classe pour nos écoles en septembre 2024.

Un dispositif ULIS (unité locale pour l'inclusion scolaire) va ouvrir à la rentrée prochaine dans notre école.

Ce dispositif va permettre à 12 enfants présentant des troubles des fonctions cognitives et sur orientation de la MDPH, de bénéficier d'une scolarité avec un accompagnement adapté.

Un enseignant spécialisé et une AESH seront affectés à ce dispositif.

Les élèves d'autres communes à proximité, pourront intégrer cette classe.

Cette mise en place a été confirmée par Mme GERVAIS, Inspectrice de circonscription que monsieur le Maire et l'adjointe ont rencontré le 19 mars.

Le lieu d'accueil reste à définir mais l'ancienne garderie pourrait recevoir cette classe

Les rythmes scolaires pour la période 2024 -2027 ont été reconduit.

Les directeurs des deux écoles en présence des présidents de l'APEL et du sou des écoles ont été réunis en mairie pour avancer sur le projet d'emmener les CM1 aux Jeux paralympiques de Paris le 6 septembre prochain.

Nos deux écoles se sont retrouvées lors du carnaval qui s'est déroulé le 16 mars, avec comme à son habitude un spectacle offert par le comité des fêtes

L'APEL a procédé à sa vente annuelle de fleurs ainsi qu'à la fabrication des gaufres bressannes vendues dimanche dernier et qui ont toujours un franc succès.

L'AREPP propose un goûter aux parents qui se déroulera le 29 mars pour leur faire découvrir la cantine et les inciter à rejoindre l'association compte tenu du départ de plusieurs membres.

Le centre de loisirs Carel se prépare pour les prochaines vacances et sera ouvert du 15 au 26 avril 2024.

Commission information/communication

La commission information sera prochainement invitée à travailler sur le Replong'Infos.

Commission Vie Associative et manifestation

Madame l'adjointe en charge de la vie associative informe les conseillers que la Communauté de Communes Bresse et Saône a édité des cartes de randonnées pédestres sur notre intercommunalité, disponibles notamment en Mairie.

Commission Voirie/Assainissement

Monsieur l'Adjoint en charge de la voirie et de l'assainissement informe les conseillers que les devis de réfection de voirie sont en cours d'établissement par l'entreprise. Ils seront ensuite présentés à la commission de voirie.

Concernant les travaux d'assainissement, une réunion est programmée avec l'agence d'ingénierie et le maître d'œuvre le 10 avril prochain pour définir le programme de travaux sur le réseau.

15^{ème} QUESTION

DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire présente les décisions qu'il a prises en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT, lui donnant délégation pour la durée de son mandat, pour prendre et exécuter en son nom certaines décisions, sans consultation préalable du Conseil Municipal.

Cylindre – Local d'aéromodélisme

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis pour la fourniture d'un cylindre pour fermer le local d'aéromodélisme pour un montant de 447.00 € HT soit 536.40 € TTC auprès de la société FOUSSIER.

Grille de protection – Salle de Sports

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis pour la fourniture et la pose d'une grille de protection à installer à l'extérieur de la salle de Sports pour un montant de 350 € auprès de la Métallerie ROZIER.

Casque sans fil – Standard Mairie

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis pour la fourniture d'un casque sans fil pour le secrétariat de mairie pour un montant de 365.00 € HT soit 438.00 € TTC auprès de la société Mâcon Communication.

Mobilier – Bibliothèque

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis pour la fourniture d'une table et d'un bac à albums pour la bibliothèque pour un montant de 262.00 € HT soit 319.98 € TTC auprès de la société WESCO.

Chauffage – Pôle culturel

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis pour la fourniture et la pose d'un système de gestion à distance du chauffage au Pôle Culturel pour un montant de 2 229.54 € HT soit 2 675.45 € TTC auprès de la société ARELEC.

Travaux de couverture – Bâtiments communaux

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis pour des travaux de couverture et de zinguerie sur plusieurs bâtiments publics pour un montant de 5 674.05 € HT soit 6 808.86 € TTC auprès de l'entreprise BOISSE.

Remorque porte barrière et barrières – Service technique

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis pour la fourniture d'une remorque porte barrière avec 36 barrières destinés au service technique pour un montant de 4 652.00 € HT soit 5 582.40 € TTC auprès de la société MEFRAN/ALTRAD.

Mise à jour standard téléphonique – secrétariat de mairie

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis pour la mise à jour du standard téléphonique de la mairie pour le passage à la fibre pour un montant de 2 726.00 € HT soit 3 271.20 € TTC auprès de la société Mâcon Communication.

Régularisation foncière – Chemin du Bon Arrivoir

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis pour le bornage d'un tènement et la division d'une parcelle situés Chemin du Bon Arrivoir pour un montant de 1 600.00 € HT soit 1 920.00 € TTC auprès du cabinet de géomètre experts Polaris.

16^{ème} QUESTION

INFORMATIONS DIVERSES

Modification de bureau association

Monsieur le Maire donne la nouvelle composition du bureau de la Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie Maroc Tunisie :

Président d'honneur : Henry BROYER

Président : Gilbert RENAUD

Vice-Président : Lucien GIRAUD

Trésorier : Bernard LAY

Trésorier Adjoint : Max LANCON

Secrétaire : Gilbert RENAUD

Frelons asiatiques

Monsieur le Maire informe les conseillers sur les modalités de piégeage des frelons asiatiques.

Elections européennes

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que les élections européennes se dérouleront le 09 juin prochain.

Chaque conseiller sera sollicité pour la tenue des bureaux de vote et le dépouillement notamment avec la création d'un troisième bureau de vote.

Prochaines réunions

Monsieur le Maire informe les conseillers que les prochains conseils municipaux auront lieu le vendredi 24 mai 2024 et le vendredi 05 juillet 2024.

Recrutement service technique

Monsieur le Maire informe les conseillers que suite à la demande de détachement d'un agent au service technique, la commune a recruté Monsieur Avy SAVOYE, pour un contrat initial de 6 mois à compter du 15 avril.

Salle Limorin

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'à compter de ce jour, l'entrée de la salle Limorin est protégée par des barrières pour éviter de nombreuses incivilités (volets, vitres cassés, détritiques ...). De plus, de nombreuses bouteilles de gaz (protoxyde d'azote) sont retrouvées sur le site.

Les gendarmes et le policier intercommunal pourront verbaliser les individus qui s'y trouveraient.